

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – RÉSERVATIONS SCOLAIRES ET DE GROUPE

## 1. Application des conditions générales de vente

Les conventions entre les deux parties sont intégralement et exclusivement régies par les présentes conditions générales de vente et par les conditions particulières de vente convenues entre le client et l'Historium. Toute autre disposition émanant du client n'a aucune influence sur les présentes conditions générales de vente.

## 2. Tarif de groupe

L'Historium offre des conditions spéciales aux groupes (adultes, seniors, étudiants et enfants) et aux écoles qui réservent à l'avance. Par « groupe scolaire », on entend un groupe d'enfants encadré par un ou plusieurs enseignants. Pour pouvoir bénéficier du tarif de groupe, le groupe doit être composé de minimum 15 participants payants qui visitent tous l'Historium le même jour et la visite doit avoir été réservée à l'avance. Tous les participants doivent se présenter en même temps à la billetterie de l'Historium (voir l'heure indiquée dans la confirmation).

## 3. Réservations de groupe

### 3.1. Comment réserver ?

L'Historium accepte uniquement les réservations effectuées via les formulaires de réservation en ligne. Il est demandé aux groupes de compléter un formulaire par groupe et par jour de visite. Ce formulaire peut être complété sur notre site web ([www.historium.be/fr](http://www.historium.be/fr)). Pour pouvoir bénéficier du tarif de groupe, la réservation doit être effectuée au moins 10 jours ouvrables avant la date de la visite.

### 3.2. Offres

Une offre ou un devis est toujours sans engagement et est valable selon les modalités y indiquées. Tous les tarifs s'entendent TVA comprise. L'offre tient compte de la date et de l'heure de visite indiquées par le client. Si ce moment n'est pas possible, l'Historium propose une alternative y rapprochant.

### 3.3. Confirmation de la réservation

La réservation est planifiée et confirmée au client au moyen d'une offre. Après approbation de l'offre, la réservation est définitive et le client reçoit une facture. Les groupes qui n'ont pas encore reçu la facture une semaine avant la visite réservée sont invités à prendre contact avec l'Historium (+32 50 34 80 36).

## 4. Retrait des billets sur place

Le jour de la visite, le responsable se présente à la billetterie muni de la facture. Il y recevra le nombre de billets d'entrée réservés et les informations nécessaires à la visite. Il accompagne ensuite le groupe au contrôle des billets.

## 5. Réservation de l'espace pique-nique

La réservation de l'espace pique-nique doit être effectuée au moins 10 jours ouvrables avant la date de la visite et est uniquement possible en combinaison avec une visite de l'Historium. La réservation sera acceptée sous réserve de disponibilité. L'Historium confirme la réservation par écrit et mentionne le montant à payer pour les boissons rafraîchissantes (1 par personne). L'Historium se réserve le droit d'annuler la réservation si le montant dû, tel que figurant sur la facture, n'a pas été versé dans le délai imparti.

## 6. Le groupe se compose de moins de participants que prévu

Si le jour de la visite, le nombre de participants présents est inférieur au nombre réservé ou confirmé, les billets d'entrée excédentaires sont remboursés en espèces à la billetterie de l'Historium, après recalcul du nombre d'entrées accompagnateur gratuites. Un minimum de 15 participants payants est requis pour avoir droit à un remboursement.

## 7. Le groupe se compose de plus de participants que prévu

Si le jour de la visite, il y a plus de participants que prévu, le responsable paie les billets et les boissons supplémentaires à la billetterie. Il recevra alors le nombre de billets adapté et correct.

## 8. Annulation

Les annulations doivent parvenir à l'Historium au moins 3 jours ouvrables avant la date de la visite. Elles doivent être communiquées par voie électronique, la date indiquée dans l'e-mail faisant foi. Pour toute réservation non annulée – ou si le groupe ne se présente pas à la date convenue –, les billets seront intégralement facturés, majorés d'un montant de 30 euros à titre de frais administratifs.

Les factures sont remboursées à concurrence des pourcentages suivants :

- Plus de 20 jours ouvrables avant la date de la visite : 100 %
- Entre 19 et 3 jours ouvrables avant la date de la visite : 50 %
- À partir de 3 jours ouvrables avant la date de la visite : 0 %

Un montant de 30 euros sera en outre facturé pour couvrir les frais administratifs.

## 9. Modalités de paiement

### 9.1. Versement du montant dû (billets et boissons)

Sauf mention contraire, les factures sont à payer dans les 30 jours à compter de la date de la facture au siège de l'Historium, dans la devise de la facture.

Le montant dû doit être versé au plus tard avant la visite sur le numéro de compte de l'Historium mentionné sur la facture, en indiquant le numéro de facture et la référence de la réservation (tous deux figurant sur la facture) en communication.

### 9.2. Paiement à la caisse

Le responsable du groupe paie les éventuels billets et/ou boissons supplémentaires à la billetterie le jour de la visite. L'Historium accepte les moyens de paiement suivants : espèces, carte bancaire (Bancontact) ou carte de crédit (Visa ou MasterCard). Un seul paiement est accepté pour tout le groupe. Les écoles sont invitées à regrouper l'argent des différentes classes avant de passer à la caisse.

### 9.3. Demande de facture

Les groupes qui réservent via le formulaire de réservation reçoivent automatiquement une facture après approbation de l'offre. Les éventuelles corrections à apporter après réception de l'offre doivent être communiquées avant l'approbation de l'offre. La facture est envoyée par e-mail et ne peut plus être modifiée après envoi.

Le responsable du groupe reçoit une souche TVA valable pour les éventuels suppléments payés lors de la visite. Aucune facture distincte n'est envoyée après la visite.

### 9.4. Conditions de paiement

Tout non-paiement de la facture à l'échéance entraînera des intérêts de retard de 1 % par mois sur le solde restant dû, par mois entamé, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de la facture initiale, avec un minimum de 125 euros.

En cas de retard de paiement, l'Historium se réserve le droit de suspendre ses prestations et de refuser le groupe sans mise en demeure préalable.

### 9.5. Contestation

Toutes les factures sont réputées acceptées si elles ne sont pas contestées par courrier recommandé dans les 8 jours suivant la date de la facture. Une plainte ne suspend aucunement l'obligation de paiement.

Tous les accords sont régis par le droit belge. En cas de contestation, seuls les tribunaux de Flandre occidentale, division Bruges, sont compétents pour connaître du litige.